

Fiche 2 : La classe de 2^e STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)

Organisation des enseignements

Des enseignements communs à tous les élèves

Français	4 h
Histoire- géographie	3 h
LVA + LVB (enveloppe globalisée)	5 h
Mathématiques	3 h
Education physique et sportive	2h
Sciences	3 h
Enseignement moral et civique	0 h 30
Economie et gestion hôtelière	2 h
Sciences et technologies des services	4 h
Sciences et technologies culinaires	4 h
Stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel	4 semaines

L'anglais est obligatoire

Une enveloppe d'heures annualisées

Accompagnement personnalisé	<i>Pas de volume annuel défini</i>
Education à l'orientation	54 h annuelles

Enseignements optionnels

Les élèves pourront en prendre 2 au plus.

Langue vivante C (étrangère ou régionale)	3h
Éducation physique et sportive	3 h
Arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou histoire des arts ou musique ou théâtre ou danse)	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

A retrouver dans l'[Arrêté du 16-7-2018 - J.O. du 17-7-2018](#)

Ce que dit la FCPE :

La série STHR est traitée à part, pourquoi ?

La rénovation de la série STHR date de 2014, elle est donc assez récente. Ensuite contrairement à toutes les autres séries technologiques, la série « Hôtellerie » n'a pas l'architecture classique du lycée :

- un cycle d'observation avec une classe de seconde générale et technologique,
- un cycle terminal avec les classes de première et de terminale

Transformer la série STHR pour la faire correspondre à ce modèle aurait pu poser des soucis. Ce choix permet à la série technologique STHR de demeurer accessible en fin de troisième.